

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : AISNE

COMMUNE de FOLEMBRAY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

- 1) Administration Générale: Election Secrétaire de séance,
- 2) Personnel: Prime pouvoir d'achat exceptionnelle,
- 3) Personnel: Création de deux postes PEC,
- 4) Finances: Demande de participation pour travaux dans les locaux communaux,
- 5) <u>La poste</u>: Mise en place de la Loi 3DS pour la Base Adresse Locale,
- 6) Finances: Demande de subventions diverses,
- 7) **Finances**: Avenant à la convention de financement du déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne,
- 8) <u>Energies renouvelables</u>: Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- 9) Finances: Demande de subvention DETR-Logement 8, rue de la Gare,
- 10) **Finances :** Demande de subvention DETR Travaux de réfection d'un bâtiment pour l'installation d'un atelier cuisine piloté par une professionnelle,
- 11) <u>Finances</u>: Travaux de remplacement de la toiture du bâtiment PC sur le site du Vivier,
- 12) Finances: Demande de subvention APV Travaux de voirie rue du cimetière,

Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-septième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge – Daniel COOREVITS.

Mmes ALEXANDRE Monique – DURECU Marie – BONNETIER Paulette – SALENGROS Martine

ETAIENT REPRESENTES:

PETIT Franciane à Paulette BONNETIER MAILLARD Cédric par Jacques PORTAS MEY James par Martine SALENGROS

ETAIENT ABSENTES:

Stéphanie GAUDET – LEVANDOWSKI Martine.

≅ : 03 23 52 74 16፭ : 03 23 52 32 97

courriel: x-folembray@wanadoo.fr

XXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Affaire 1 - Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 - Personnel: Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

La prime de pouvoir d'achat (PPA) est une prime exceptionnelle et forfaitaire créée en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics.

Un décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, entré en vigueur le 2 novembre 2023, institue cette prime pour certains agents dans la fonction publique territoriale.

Après l'avis favorable du comité social territorial en date du 12 décembre 2023, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de verser la prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents concernés et dans le cadre du décret cité en objet.

Affaire 3 - Finances: Création de deux postes PEC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir au dispositif « Parcours Emploi Compétences » de pôle emploi pour recruter deux personnes au service technique.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - Décide de mettre en place de deux contrats "PEC",
 - Précise que la durée du travail est fixée à 21 heures par semaine,
 - Précise que les contrats seront conclus pour une durée déterminée de 12 mois à compter du 01/02/2024 jusqu'au 31/01/2025.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération.

Affaire 4 - Finances: Demande de participation pour travaux dans les locaux communaux

Après avoir isolé la pièce du secrétariat, le garagiste « Verdun Auto » souhaite isoler la pièce juste à côté dans le local au Vivier.

A la majorité (9 voix pour et 3 abstentions) les membres du Conseil Municipal, décident d'accorder 5 (cinq) mois de gratuité du loyer au locataire VERDUN Auto pour lui permettre de réaliser les travaux d'isolation de la pièce à côté du secrétariat.

Affaire 5 – La Poste : Mise en place de la Lois 3 DS pour la base Adresse Locale

Les 8 et 9 février 2022, la loi 3DS a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les initiales signifient "Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification".

Elle comporte une série de mesures pour répondre aux besoins des collectivités locales et simplifier leur action publique.

Dans le cadre de la mise en place de cette Loi, la commune dispose d'un délai jusqu'au 1^{er} juin 2024 pour effectuer leur premier dépôt de Base Adresse Locale dans la Base Adresse Nationale. Cette mission peut être confiée à un prestataire extérieur.

Affaire 6 - Finances: Demandes de subventions diverses

Les associations suivantes ont fait parvenir une demande de subvention en Mairie :

- Association Handisport Chaunoise,
- Le comité fédéral de l'Aisne du secours populaire Français.
- Association Latino Dance Attitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de n'octroyer aucune subvention aux organismes suivants

<u>Affaire 7 (non délibérée) – Finances :</u> Avenant à la convention de financement du déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne

Ce point est reporté lors d'un prochain conseil municipal afin d'étudier les amortissements.

<u>Affaire 7 – Energies renouvelables</u>: Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre de la Loi sur le développement des énergies renouvelables, nous avons étudié la possibilité de définir des zones de développement énergétique sur notre territoire communal.

Notre proximité avec Coucy-le-Château-Auffrique nous empêche de développer des projets éoliens, par conséquent il nous reste la solution du photovoltaïque.

Les parcelles identifiées pour un potentiel projet se situent sur la zone du Vivier et sont cadastrées sous les numéros 141, 142 et 151 de la section A.

Après consultation de la population, la majorité des habitants qui ont répondu se prononce pour l'implantation de photovoltaïque sur le bâtiment industriel du Vivier.

A la majorité (10 voix pour et 2 voix contre), les membres du conseil municipal valident la possibilité d'une implantation de panneaux photovoltaïques sur les parcelles A 141, A 142 et A 151 dans le cadre de la Loi sur le développement des énergies renouvelables.

Affaire 8 - Finances: Demande de subvention DETR- Logement 8, rue de la Gare

La commune envisage des travaux de réfection du logement 8, rue de la Gare estimés à la somme de 65 800.00 € HT.

A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50 % des travaux.

<u>Affaire 9 – Finances :</u> Demande de subvention DETR – Travaux de réfection d'un bâtiment pour l'installation d'un atelier cuisine piloté par une professionnelle

Le Voyage Gourmand, est un car aménagé en restaurant itinérant. Il est basé sur le site du Vivier. Les gérants souhaiteraient se développer et proposer des ateliers de cuisine.

Un bâtiment au Vivier dit « ancien PC » pourrait être aménagé pour accueillir du public mais de nombreux travaux sont nécessaires.

Les travaux de réhabilitation sont estimés à 102 045.50 € HT.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge une partie des travaux, notamment les travaux d'isolation estimés à :

- Travaux d'isolation : 20 087.09 € HT

- Travaux de menuiseries : 16 264.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR) au taux de 50 % du montant HT des travaux, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de la délibération.

<u>Affaire 10 – Finances :</u> Travaux de remplacement de la toiture du bâtiment PC sur le site du Vivier

Monsieur le Maire propose de remplacer la toiture du bâtiment « PC » Vivier. Le projet est estimé à 39 656.56 € HT.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité:

- AUTORISENT le projet de remplacement de la toiture du Vivier Bâtiment PC,
- DECIDENT de solliciter une subvention au Département au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement (API) au taux de 30 % du montant HT des travaux,
- DECIDENT de solliciter une subvention à l'Etat au titre du dispositif Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 50 % du montant HT des travaux,
- DONNENT à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la délibération.

Affaire 11 – Finances: Demande de subvention pour les travaux de voirie rue du cimetière

Le conseil municipal a pour projet de réaliser les travaux de voirie de la rue du Cimetière. Ces derniers sont estimés à 65 780.00 euros HT.

Le conseil municipal de la commune de Folembray sollicite une subvention au titre du dispositif APV 2024 pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation et nº de la voie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT	Subvention €	Charge communale
Voirie	Rue du cimetière	285 ml	82 392.00	68 660,00	28 150.60	54 241.40

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage :

- A affecter à ces travaux euros sur le budget communal 2024
- A réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification

QUESTIONS DIVERSES

Grillage au Tennis:

Monsieur COOREVITS intervient en tant que Président de l'association de Tennis pour informer de la nécessité de remplacer le grillage du court de tennis.

Il est convenu que l'association achète le matériel.

Les travaux seront réalisés par leur soins avec l'aide des agents municipaux.

Vente de l'Orée du Bois

En attente de la réalisation d'un appel d'offres pour vente de l'Orée du Bois et renseignement à prendre au niveau du notaire.

Aucune autre question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Suivent les signatures, Le 23 Février 2024 La Secrétaire,

Le 24 février 2024 Le Maire,

Monique ALEXANDRE

Alt

Jacques PORTAS